

CROISSANT-ROUGE SOUDANAIS

NOTRE EXPÉRIENCE

KIT D'INFORMATION

Notre contexte

Le Croissant-Rouge soudanais a été institué par un décret du gouvernement en 1956, puis reconnu en tant que Société nationale et admis au sein du Mouvement l'année suivante. Nous avons 15 sections et plus de 75 unités dans l'ensemble du Soudan, avec quelque 35 000 volontaires actifs.

Nous sommes actifs sur l'ensemble du territoire soudanais, dans des conditions souvent extrêmement difficiles, à cause d'une succession de conflits armés internes, y compris au

Darfour, dans les États du Kordofan Sud et du Nil Bleu et dans la région d'Abyei, mais aussi en raison de la sécheresse, de la désertification et d'autres catastrophes naturelles qui ont frappé l'est et le nord du pays ainsi que le Kordofan.

Les conséquences en termes d'acceptation, de sécurité et d'accès

Dans le conflit armé récent et toujours en cours au Kordofan Sud, notre Société nationale s'est heurtée à d'immenses difficultés pour toucher et aider les personnes concernées. Les



Ces coordonnateurs du dispensaire mobile du Croissant-Rouge soudanais sont revêtus de vestes numérotées pour faciliter l'identification et prévenir les abus.

hostilités ont éclaté le 5 juin 2011 entre l'Armée populaire de libération du Soudan du Nord et les forces armées soudanaises, essentiellement à Kadougli, à Kauda et dans les zones environnantes. Les combats ont poussé les habitants à fuir leur foyer et à former une sorte de camp, où ils ont reçu une assistance fournie par nos soins et par d'autres acteurs humanitaires dans la région.

Nous avons cependant rencontré des difficultés dues à notre statut juridique et à son acceptation par les divers groupes en présence. Les problèmes se sont exacerbés lorsque des inconnus arborant des tabliers ornés de l'emblème du Croissant rouge et se prétendant des employés de la Société nationale sont apparus et ont ordonné aux personnes déplacées de quitter le camp et de se rendre au stade, où elles devaient recevoir, leur a-t-on affirmé, une aide humanitaire.

Le fait de se faire passer pour des volontaires et des employés du Croissant-Rouge soudanais représentait un abus flagrant de l'emblème par les personnes participant au conflit ; cet acte mettait en danger tant les bénéficiaires que le Croissant-Rouge soudanais en tant qu'institution, y compris l'ensemble de notre personnel, et il sapait la réputation de nos partenaires. Il semait le doute dans l'esprit des bénéficiaires de notre action, de nos donateurs et de nos partenaires et il entraîna pour nous des difficultés d'accès aux personnes touchées par le conflit.

Notre action et les enseignements tirés

Pour réparer les dommages subis, le Croissant-Rouge soudanais a pris ou est en train de prendre les mesures suivantes, conformément aux actions et aux mesures contenues dans le Cadre pour un accès plus sûr.

Base juridique

- ▶ La loi de 2010 relative au Croissant-Rouge soudanais comprend une disposition sur « L'emblème et les privilèges de la Société ». La Société nationale débat actuellement en interne de la possibilité de renforcer cette disposition, le moment venu, par une loi sur l'emblème.

Acceptation des individus/mesures de sécurité

- ▶ Le Croissant-Rouge soudanais oblige l'ensemble du personnel à appliquer notre code de conduite et nos règles de sécurité ; nous avons expliqué les rôles de la Société nationale en temps de conflit armé et en qualité d'auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire. Nous avons récupéré tous les anciens tabliers/vestes de terrain et nous en avons produit de nouveaux, numérotés, pour gérer de manière plus stricte l'identification de notre personnel.

Communication externe / acceptation de l'organisation

- ▶ Nous avons fait des efforts considérables pour faire mieux connaître les Principes fondamentaux, l'emblème



et le droit international humanitaire à tous les échelons de la société, y compris au sein du gouvernement, des pouvoirs locaux et des communautés. Cela a contribué à améliorer les connaissances de notre propre personnel et de nos volontaires, tout en renforçant les contacts avec les partenaires extérieurs afin d'encourager le respect et l'acceptation de l'emblème, dans ses usages protecteur et indicatif.

- ▶ La Société nationale a noué des contacts avec les médias, publié un communiqué de presse en coordination avec nos partenaires du Mouvement sur les usages abusifs de l'emblème, et organisé une conférence de presse sur la question.

L'incident et l'impact qui en est résulté sur notre capacité à acheminer l'aide humanitaire dans la sécurité nous a permis de retenir les points suivants :

- ▶ La coordination avec les membres du Mouvement améliore l'image et l'acceptation du Croissant-Rouge soudanais.
- ▶ La diffusion systématique, à tous les niveaux et à divers publics cibles (tant à Khartoum que sur le terrain) est indispensable pour améliorer l'accès.
- ▶ La mise en œuvre, après l'incident, de la démarche décrite dans le Cadre pour un accès plus sûr nous a permis de remplir notre rôle en matière de gestion des dépouilles mortelles lorsque les combats ont éclaté l'année suivante entre le Soudan et le Soudan du Sud dans la région de Heglig du Kordofan Sud.